



Comité Directeur du 15 octobre 2005

Présents : Jacques Bettenfeld, Jean-Pierre Feuillan, Georges Format, Jacques Taillefer, Claude Perruchet, Alain Koubi, Monique Ansquer, Jean-Charles Bouillot, Claude Bouligaud, François Garcia, Michel Grout, Laurent Jançon, Jean Laterrot, Jean-Claude Moreau, Michel Persiaux
Excusés : Francis Arnault, Pierre-Michel Ferry, Claude Scarsi
Assistent : Joël Delplanque, Francis Serex, Philippe Bana, Olivier Mangin, Jean-Pierre Lacoux

sous la présidence de André Amiel

La séance est ouverte à 9h, au siège de la FFHB.

- 1 – Le procès verbal de la réunion du Comité Directeur du 9 septembre 2005 est adopté.
- 2 – Le Comité Directeur exprime tout son soutien à Jean-Pierre Etcheverry dans l'épreuve qu'il subit.
- 3 – Relations ministérielles et internationales

Philippe Bana présente le projet de loi portant diverses dispositions relatives aux arbitres et juges. Ce projet comporte plusieurs volets :

- l'assimilation de la fonction arbitrale à une mission de service public : cette disposition permet d'aggraver les peines encourues pour les infractions d'atteinte aux personnes, de menace de commettre un crime ou un délit, ou d'outrage, à l'encontre des personnes affiliées aux fédérations sportives dans l'exercice de leur fonction arbitrale ;
 - l'affirmation que les arbitres ne peuvent être regardés, dans l'accomplissement de leur mission, comme liés à la fédération par un lien de subordination caractéristique du contrat de travail ;
 - l'exonération de toutes cotisations sociales et fiscales pour les sommes perçues par les arbitres lorsque leur montant annuel est inférieur à un plafond (prévu égal à 42 fois le plafond journalier de la sécurité sociale), et leur soumission aux cotisations sociales et fiscales dues au titre de l'exercice d'une profession non commerciale lorsqu'elles sont supérieures à ce plafond ;
- Par ailleurs, des propositions d'actions à mettre en œuvre dans le cadre du développement de l'arbitrage et de la création d'une filière sont faites :
- actions conduites par les fédérations dans le cadre de leur politique de développement de l'arbitrage et inscrites dans les conventions d'objectifs (susciter des vocations, détecter et sélectionner les futures arbitres, approfondir leur connaissances dans le domaine de l'arbitrage, inciter à s'engager dans une carrière d'arbitre, protéger les arbitres contre les éventuels actes d'incivilité) ;
 - actions conduites par le pôle ressources « sport, éducation et insertion implanté au CREPS de Franche-Comté (promouvoir le rôle de l'arbitre, organiser une formation pluridisciplinaire à l'arbitrage, mettre en œuvre des actions de communication) ;
 - actions conduites en liaison avec la délégation aux examens et aux formations du Ministère chargé des sports en partenariat avec les fédérations sportives (former les éducateurs à l'arbitrage, reconnaître l'arbitre et ses savoir faire).

Ce projet constitue une avancée importante pour l'arbitrage. Ses conséquences sur la situation des arbitres de la FFHB sont en cours d'évaluation.

6 – Organisation du Mondial 2007

6.1 – André Amiel rappelle la procédure suivie pour le recrutement du directeur opérationnel de l'organisation (voir le procès verbal de la réunion du Bureau Directeur du 6 octobre). La décision finale sera prise par le Bureau Directeur le 16 octobre.

6.2 – Philippe Bana et Philippe Soubranne se rendront à l'IHF le 20 octobre pour finaliser le cahier des charges (en matière de retransmission télévisée notamment).

6.3 – André Amiel rappelle que l'organisation générale sera calquée sur celle qui a donné satisfaction en 2001, à savoir des structures nationales : comité national d'organisation, comité de direction, direction opérationnelle, et des structures locales : comités locaux d'organisation, cellules opérationnelles, avec une réelle féminisation.

6.4 – André Amiel annonce un rendez-vous avec le Ministre chargé des sports le 17 novembre prochain pour évoquer en particulier d'une part l'aide de l'Etat pour cette organisation.

6.5 – L'ébauche de calendrier est aujourd'hui la suivante : le cahier des charges qui sera communiqué aux organisateurs locaux candidats devrait être finalisé pour le 15 novembre, et le retour des candidatures est prévu pour le 15 décembre ; une visite des sites candidats sera ensuite organisée, avant leur audition et le choix des sites retenus en janvier 2006.

6.6 – Alain Koubi informe le Comité Directeur que le budget du Mondial 2007 sera supérieur à celui du Mondial 2001, du fait du schéma d'organisation (classement de la 13^{ème} à la 24^{ème} place dans une compétition supplémentaire regroupant les 3^{èmes} et 4^{èmes} des poules du tour préliminaire).

6.7 – Georges Format informe le Comité Directeur que le groupe de réflexion sur le thème transversal « proportionnalité de la représentation féminine au sein des instances dirigeantes », piloté par Marie-Christine Biojout, fera des propositions quant à la représentation féminine au sein des structures de l'organisation.

7 – Instances statutaires et fonctionnement institutionnel

7.1 – Après un rappel des trois candidatures pour l'organisation des assises du Handball (23 – 25 juin 2006) : Aquitaine (Seignosse), Franche – Comté (Besançon) et Languedoc – Roussillon (Port Leucate, après avoir pris connaissance des derniers éléments communiqués par les Ligues candidates, et après en avoir débattu, le Comité Directeur décide, à la majorité des voix des membres présents, d'attribuer l'organisation de ces assises à la Ligue d'Aquitaine sur le site de Seignosse.

7.2 – Michel Grout fait le bilan des vœux transmis à ce jour par les Ligues pour l'assemblée générale fédérale 2006. Il rappelle le calendrier et le circuit adoptés par l'assemblée générale de Montpellier et rappelle également que les propositions des commissions doivent être élaborées pour le 31 décembre. Georges Format rappelle que le groupe de réflexion sur le thème transversal « réorganisation des vœux » doit faire des propositions sur ce sujet.

7.3 - Le Comité Directeur décide d'annuler sa réunion prévue le 4 novembre et d'avancer à la même date celle du groupe de coordination, qui se déroulera ainsi sur deux jours.

8 – Relations avec les Ligues et les Comités

Olivier Mangin fait le point de situation en Guyane. Un comité de pilotage a été mis en place (à l'initiative de la FFHB) pour organiser la création d'une nouvelle structure dans le département. Une réunion a eu lieu le 24 septembre avec les présidents ou représentants de clubs. Y ont été abordé : la situation actuelle (liquidation judiciaire de la Ligue), la démarche de création d'une nouvelle structure (statuts, scrutin, moyens), l'assemblée générale constitutive (fixée au 22 octobre), l'affiliation des clubs directement à la Fédération, la reprise de la saison sportive, les relations avec les médias. Le déroulement de cette réunion n'a pas été conforme aux attentes et le comportement général des représentants des clubs amène à penser qu'il est prématuré d'envisager une reprise rapide du Handball guyanais. L'assemblée générale constitutive pourrait ainsi être reportée au mois de novembre. La FFHB reste attentive à cette situation, par l'intermédiaire de Marcel Dijoux, membre du Conseil d'Administration représentant les Ligues d'outre-mer.

9 – Relations avec les commissions – Thèmes transversaux

Georges Format rappelle que sa mission consiste à mettre en réseau les commissions et à intégrer leur projet dans la politique fédérale définie et validée. Il a ainsi sollicité le concours des présidents de commission pour mettre en place le dispositif correspondant. Les outils de référence s'appuient sur une connaissance partagée du projet spécifique de chaque commission, sur une évaluation des effets attendus, sur une plus grande synergie et sur une plus grande fonctionnalité. L'évaluation est destinée à aider à mieux connaître les difficultés et à les résoudre. Elle ne doit pas nuire aux personnes et ne doit pas avoir d'effets négatifs. Elle est nécessaire pour organiser notre fonctionnement de manière plus rationnelle, plus efficace, et donc pour faire progresser.

10 – Organisation des compétitions

10.1 – La participation à la phase finale du championnat de France de Nationale 1 féminine d'un club ultramarin s'il est champion de France de nationale 2 féminine la saison précédente figure à l'article 11.2.2 du règlement particulier de Nationale 2 féminine. Cette disposition n'a pas été reprise dans le règlement particulier de Nationale 1 féminine. Or ce fut le cas en 2004-2005 où l'Intrépide de Sainte Anne 971 (Guadeloupe) a été champion de France.

En conséquence, l'organisation de la finale de Nationale 1 féminine pour la saison 2005-2006 devra se traduire par une compétition à trois équipes réunissant les deux équipes métropolitaines premières de leur poule et un club outre-mer. La COC élaborera la formule de cette compétition en relation avec les clubs concernés.

La modification correspondante du règlement particulier de nationale 1 féminine a été diffusée dans le Handinfos n° 351 du 13 septembre 2005.

10.2 – Compte tenu des contraintes liées aux retransmissions télévisées des finales des coupes de France masculine et féminine si elles se déroulent à une même date, Sport + demande de dissocier ces deux événements. La finale masculine se jouera le 6 mai 2006 (date initiale) et la finale féminine se jouera le 20 mai. La difficulté probable de trouver un organisateur a amené le groupe de pilotage D1 féminine à proposer que la finale féminine soit organisée chez un des deux finalistes par tirage au sort.

10.3 – Jean-Claude Moreau communique au Comité Directeur des statistiques de participation aux coupes de France. En féminines : 13,5% des clubs départementaux, 26% des clubs régionaux et 61,5% des clubs nationaux (compte tenu de la participation obligatoire en D1 et D2). En masculins : 14% des clubs départementaux, 37% des clubs régionaux et 49% des clubs nationaux (compte tenu de la participation obligatoire en D1, D2 et N1).

10.4 – Il est procédé au tirage au sort d'un club parmi les 29 clubs de N2 masculine engagés en coupe de France masculine pour entrer en compétition au quatrième tour : CS Annecy le Vieux.

11 – Statuts et réglementation

Suite à une question d'une Ligue relative au nombre de voix attribué à un club ayant des licenciés « loisir », le Comité Directeur débat sur les dérives possibles dans l'utilisation de ce type de licences (tentation de solliciter des licences « loisir » au lieu de licences « normales »).

Georges Format fait l'historique de ce type de licence : l'objectif initial était d'attirer des adhérents plus nombreux et sensibles à un coût peu élevé, de les fidéliser et de les inciter par la suite à solliciter une licence « normale ».

Michel Grout rappelle que les licencié(e)s « loisir » étaient au nombre de 5410 en 2003 – 2004 (1,6%) et 7150 en 2004 – 2005 (2,1%).

Néanmoins, pour corriger toute tentative de dérive, des propositions de clarification dans le « poids » respectif des deux types de licences seront faites à l'assemblée générale.

12 – Médicale

12.1 – Laurent Jançon rappelle la règle relative à la publicité des sanctions en matière de dopage :

La FFHB applique le règlement disciplinaire issu du règlement type du Ministère chargé des sports, qui prévoit la publicité des sanctions dans HandInfos, et qui n'interdit pas de faire figurer les mentions patronymiques. Celles-ci sont donc publiées sauf si l'intéressé demande à bénéficier de l'anonymat pour que cette publicité ne porte pas atteinte à sa vie privée.

Cette procédure peut effectivement conduire à des situations inégales, lorsque le sportif ne se présente pas devant la commission, ou lorsqu'il omet de demander l'anonymat.

Le CPLD, saisi des affaires non traitées, ou en souffrance, publie systématiquement les mentions patronymiques sur son site (pas d'anonymat).

L'IHF demande la publication des mentions patronymiques dans son bulletin officiel (pas d'anonymat).

La FFHB a décidé, dans l'attente d'un nouveau texte à paraître après la transformation prochaine du CPLD en APLD (Agence de Prévention et de Lutte contre le Dopage), et donc d'un lissage des réglementations par l'AMA (Agence Mondiale Antidopage), de s'en tenir aux textes publiés, et d'attirer l'attention des sportifs concernés sur ce point du règlement dans le courrier de convocation devant l'instance disciplinaire.

12.2 – Laurent Jançon fait un compte rendu de la réunion plénière de la commission médicale qui s'est tenue à Pau le 1^{er} octobre. Y ont notamment été abordé :

- la situation des médecins et kinésithérapeutes vacataires auprès des équipes de France ;
- le problème du médecin expert pour l'évaluation physique (pôles ou équipes de France) qui ne peut pas, selon les textes en vigueur, être médecin soignant sur le terrain ;
- l'application des règlements fédéraux : l'application de l'article 33 des règlements généraux (possibilité donnée aux joueuses de 15 ans et aux joueurs de 16 ans d'évoluer au niveau supérieur) semble donner lieu à des dérives manifestes dans certaines Ligues. La commission veillera à ce que les médecins régionaux appliquent l'esprit de la règle et ne cèdent pas aux pressions des clubs. L'application de l'article 5 du règlement médical n'est effective que dans une seule Ligue.
- l'évolution des règles en matière de lutte contre le dopage ;
- les règlements médicaux des centres de formation et l'harmonisation du suivi médical des pôles ;
- le site Internet « médical » et les publications dans Handmag : le site Internet, partie intégrante du site fédéral, comprendra une partie « généraliste » destinée à donner des informations à l'ensemble des licenciés, et une partie « dossier médical », cryptée, destinée aux médecins des pôles, des centres de formation et des médecins des clubs de D1 (l'aspect juridique de ce mode d'échanges d'informations est en cours d'étude).

12.3 – Laurent Jançon rappelle que le nouveau test physique des arbitres est mis en œuvre conjointement par la CCA et la commission médicale.

13 – Finances et budget

Monique Ansquer rend compte de la réunion de la commission qu'elle s'est tenue le 24 septembre. Y ont notamment été abordé :

- la mise en oeuvre des procédures, en particulier les procédures d'achat (Monique Ansquer souligne sur ce point l'important travail réalisé par Olivier Hayes) ;
- la politique des transports ;
- l'harmonisation tarifaire (en relation le groupe de réflexion sur le thème transversal animé par Georges Potard) ;
- l'étude de la mise en place d'un secteur marchand au sein de la Fédération ;
- l'analyse des bilans et comptes de résultats des Ligues ;
- la gestion du fonds emploi : le solde sera versé sur la base des informations fournies par les Ligues et les Comités ;
- la préparation du budget prévisionnel 2006 (en prenant en compte l'organisation du Mondial 2007).

14 – Développement

Jean-Charles Bouillot annonce :

- la sortie récente d'un guide pour les jeunes dirigeants,
- l'élaboration d'un guide d'aide à la recherche de partenaires pour les Ligues et les Comités,
- une réflexion sur les actions d'accompagnement du Mondial 2007 dans le domaine du développement (« comment mettre l'évènement au service du développement »).

15 – Gestion - Comptabilité - Finances

Alain Koubi et Olivier Mangin présentent un bilan de l'exécution budgétaire au 30 septembre 2005 (annexe).

16 – Ressources humaines – Management – Organisation générale

16.1 - Olivier Mangin rend compte des élections des délégués du personnel. Un seul poste a été pourvu au premier tour (titulaire collègue cadres : Didier Tronçin). Les autres postes (suppléant collègue cadres, titulaire et suppléant collègue employés) seront pourvus lors du deuxième tour le 18 octobre.

16.2 – Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention Collective Nationale du Sport, la FFHB, outre la création d'une section fédérale Handball au sein du CoSMoS (Conseil Social du Mouvement Sportif), mettra en place une cellule fédérale au service des Ligues et des Comités sur ce sujet. Le Président demande à Monique Ansquer d'animer cette cellule en relation avec Olivier Mangin.

La séance est levée à 13h.

Claude PERRUCHET



Secrétaire Général

André AMIEL



Président de la FFHB

Annexe

SUIVI BUDGETAIRE EXERCICE 2005 - SITUATION 30/09/05

		CHARGES						
N°	Activités	B 2005	R 2005 n	Ecart	% de réalisation	R 2004 n	Ecart R05 / R04	Var en %
1	MJS - Performance	3 801 758 €	2 162 119 €	-1 639 639 €	57%	2 783 011 €	-620 892 €	-22%
2	MJS - Organisation & Développement	3 328 806 €	2 347 960 €	-980 846 €	71%	1 959 704 €	388 256 €	20%
5	Vie Fédérale	1 190 136 €	1 064 273 €	-125 863 €	89%	881 387 €	182 886 €	21%
6	Relations-Extérieures	570 443 €	379 778 €	-190 665 €	67%	282 050 €	97 728 €	35%
7	Secteur d'Elite (LNH)	264 630 €	291 479 €	26 849 €	110%	310 574 €	-19 095 €	-6%
8	Boutique	406 446 €	207 311 €	-199 135 €	51%	277 195 €	-69 884 €	-25%
9	Hand'mag	114 230 €	75 508 €	-38 722 €	66%	157 198 €	-81 690 €	-52%
10	Approches du HB et Documentations Techniques	84 519 €	23 049 €	-61 470 €	27%	81 958 €	-58 909 €	-72%
11	Vidéo	132 043 €	95 250 €	-36 793 €	72%	88 026 €	7 224 €	8%
12	Rencontres Internationales +mondial 2007	483 317 €	514 000 €	30 683 €	106%	142 488 €	371 512 €	261%
Total		10 376 328 €	7 160 727 €	-3 215 601 €	69%	6 963 591 €	197 136 €	3%

		PRODUITS						
N°	Activités	B 2005	R 2005 n	Ecart	% de réalisation	R 2004 n	Ecart R05 / R04	Var en %
		1 853 000 €	1 098 750 €	-754 250 €	59%	1 500 000 €	-401 250 €	-27%
		1 327 000 €	961 902 €	-365 098 €	72%	804 754 €	157 148 €	20%
		4 521 100 €	3 807 183 €	-713 917 €	84%	3 295 740 €	511 443 €	16%
		1 463 891 €	1 161 011 €	-302 880 €	79%	1 102 730 €	58 281 €	5%
		164 337 €	149 325 €	-15 012 €	91%	173 451 €	-24 126 €	-14%
		396 000 €	175 693 €	-220 307 €	44%	245 617 €	-69 924 €	-28%
		103 000 €	70 965 €	-32 035 €	69%	103 833 €	-32 868 €	-32%
		86 000 €	66 652 €	-19 348 €	78%	58 878 €	7 774 €	13%
		22 500 €	26 052 €	3 552 €	116%	25 678 €	374 €	1%
		439 500 €	577 843 €	138 343 €	131%	155 666 €	422 177 €	271%
		10 376 328 €	8 095 376 €	-2 280 952 €	78%	7 466 347 €	629 029 €	8%

		RESULTAT						
N°	Activités	B 2005	R 2005 n	Ecart	% de réalisation	R 2004 n	Ecart R05 / R04	Var en %
1	MJS - Performance	-1 948 758 €	-1 063 369 €	885 389 €	55%	-1 283 011 €	219 642 €	-17%
2	MJS - Organisation & Développement	-2 001 806 €	-1 386 058 €	615 748 €	69%	-1 154 950 €	-231 108 €	20%
5	Vie Fédérale	3 330 964 €	2 742 910 €	-588 054 €	82%	2 414 353 €	328 557 €	14%
6	Relations-Extérieures	893 448 €	781 233 €	-112 215 €	87%	820 680 €	-39 447 €	-5%
7	Secteur d'Elite (LNH)	-100 293 €	-142 154 €	-41 861 €	142%	-137 123 €	-5 031 €	4%
8	Boutique	-10 446 €	-31 618 €	-21 172 €	303%	-31 578 €	-40 €	0%
9	Hand'mag	-11 230 €	-4 543 €	6 687 €	40%	-53 365 €	48 822 €	-91%
10	Approches du HB et Doc Tech	1 481 €	43 603 €	42 122 €	2944%	-23 080 €	66 683 €	-289%
11	Vidéo	-109 543 €	-69 198 €	40 345 €	63%	-62 348 €	-6 850 €	11%
12	Rencontres Internationales +mondial 2007	-43 817 €	63 843 €	107 660 €	-146%	13 178 €	50 665 €	384%
Total		0 €	934 649 €	934 649 €	#DIV/0!	502 756 €	431 893 €	